

Travaux de réaménagement de certains espaces de l'École d'Architecture de la Ville & des Territoires Paris- Est

NOTICE DESCRIPTIVE DE SECURITE
ERP Type R / 2^{ème} catégorie

07/04/2026

La présente notice descriptive (article R.123-22 du CCH et GE 2 §1) constitue la pièce n°3 des bordereaux de pièces du dossier destiné à la vérification de la conformité aux règles de sécurité incendie :

- de la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un ERP (autorisation de travaux) : document Cerfa n°13824-04 ;

Afin de permettre une instruction dans les conditions optimales, l'ensemble des documents ci-après seront remis aux services chargés de l'instruction des dossiers en complément de la présente notice descriptive de sécurité :

↳ La présente notice **datée et signée par le maître d'ouvrage** ;

↳ Les autres pièces prévues à l'article GE 2 §1 :

- **pièce 5 des documents cerfa:**

Des plans de coupe et des plans de niveaux, ainsi qu'éventuellement ceux des planchers intermédiaires aménagés dans la hauteur comprise entre deux niveaux ou entre le dernier plancher et la toiture du bâtiment, faisant apparaître notamment :

- les largeurs des passages affectés à la circulation du public tels que dégagements, escaliers, sorties ;
- la ou les solutions retenues pour l'évacuation des personnes de chaque niveau de la construction en tenant compte des différentes situations de handicap ;
- les caractéristiques des éventuels espaces d'attente sécurisés.

Dénomination de l'établissement :

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE PARIS-EST (ENSA)

Adresse principale :

12. Avenue Blaise Pascal
77420 Champs-sur-Marne

Maîtrise d'ouvrage (Nom ou raison sociale) :

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE PARIS-EST (ENSA)

Représentée par Monsieur Mathieu DELORME _ Directeur

12. Avenue Blaise Pascal
77420 Champs-sur-Marne

Maîtrise d'œuvre (Nom ou raison sociale de l'architecte) :

ALTOBRACO (architecte mandataire)

Représentée par Edouard Fosse _ Architecte associé

15. Rue Francisco Ferrer
93100 Montreuil

Organisme de contrôle et missions confiées s'il est déjà choisi :

QUALICONSLT

27 Rue Albert Einstein / 2 Allée Kepler, Le Parc De La Haute Maison
77420 CHAMPS-SUR-MARNE

Missions : L+SEI+LE

Personne à contacter pour obtenir des précisions sur mon projet ou solliciter des documents ou complémentaires :

Nom : Cécile GOMEZ
Qualité vis-à-vis du projet : Chargée d'Opérations Immobilières
Coordonnées téléphoniques : +33(0)1 60 95 84 29
Adresse électronique : cecil.gomez@paris-est.archi.fr

Commission de sécurité :

Dernier avis de commission de sécurité le 18/09/2023, avis favorable (n°3755)

Descriptif des activités envisagées dans l'établissement recevant du public :

Sans modification de l'existant : Activité principale Type R - Établissement d'enseignement avec activité de type L, S, N et PS

I - Descriptif synthétique du projet ou des travaux :

La présente demande d'autorisation de construction, d'aménagement ou de modification d'un établissement recevant du public porte sur des travaux intérieurs et extérieurs visant à rendre conforme l'accessibilité et la sécurité incendie. Les interventions se concentrent sur trois zones spécifiques de l'établissement :

- Le projet consiste à rendre conforme le désenfumage du **PARC DE STATIONNEMENT** conformément à l'avis de SOCOTEC. Cette intervention comprend la modification du portail coulissant en panneau plein en une grille permettant l'apport d'air nécessaire (VB).
PIÈCE GRAPHIQUE : 1126. Plan général - RDJ I Projet ;
- Le projet consiste à déposer puis recréer un cloisonnement conforme de la **RESERVE** qui se situe au sein du parc de stationnement. Ce local sera ventilé par un VB/VH pris en façade de l'établissement. **PIÈCE GRAPHIQUE : 1127. Plan - Réserve I Projet ;**
- Le projet vise à rendre conforme l'**ATELIER MAQUETTE**. Il est prévu de décroisonner et créer un nouveau cloisonnement afin de créer un SAS entre le parc de stationnement et l'actuel atelier maquette. De plus, une extraction spécifique aux machines à découpe laser est prévu dont les gaines sont positionnées en façades remontant jusqu'en toiture. La CTA spécifique à cette espace est remplacée et l'ajout d'une prise d'air est ajouté. _ **PIÈCE GRAPHIQUE : 1128. Plan - Maquette I Projet**

1.1 - Classement proposé à la commission à l'issue des travaux réalisés : (CCH R 123.18 à R123-21)

Sans modification de l'existant : les activités et les effectifs sont établis en application du règlement de sécurité.

L'établissement est divisé en 3 zones mises en communication : une zone Nord, une zone Sud et une zone Centrale, avec un atrium allant du rez-de-chaussée au 3ème étage.

4 ^{ème} étage partiel	3 ^{ème} étage	2 ^{ème} étage	1 ^{er} étage	RDC	RDJ
- 3 studios mezzanines (haut) - 3 salles de cours	- 3 studios standard - 3 studios mezzanines (bas) - 3 salles de cours - 2 blocs sanitaire	- 1 studio standard - 3 studios mezzanines (haut) - 3 salles de cours - 6 bureaux + 1 <u>nouveau Flex-office</u> - 1 bureau conférencier + Accès haut de l'amphithéâtre - 1 bloc sanitaire	- 2 studios standard dont 1 <u>nouveau studio</u> - 3 studios mezzanines (bas) - 3 salles de cours - 8 bureaux - Accès bas de l'amphithéâtre - 2 blocs sanitaire	- hall d'accueil comprenant une salle d'exposition et une cafétéria - 1 salle audiovisuelle - 5 bureaux (bureaux dédiés à la recherche) - Bureau des étudiants - 1 PS Sécurité - 1 Infirmerie - atelier reprographie - 1 <u>nouvel espace colearning / d'impression</u> - 1 <u>nouveau studio standard</u>	- 1 parc de stationnement de 42 places - 2 studios standard (POCA / DSA) - 1 logement du gardien - 1 salle prise de vue (photo/vidéo)
Locaux à risques moyens					
- 1 local onduleur	- 1 local archives	- 1 régie et stockage amphithéâtre	- 1 réserve secrétariat	- 1 médiathèque - 1 atelier maquette - 1 local stockage secteur informatique - 1 local de préparation cuisine	- 1 médiathèque - 1 atelier maquette - Locaux techniques, archives et réserves

1.2 – Le cas échéant, classement initial de l'établissement :

SANS MODIFICATION DE L'EXISTANT

L'effectif de public accueilli n'étant pas modifié par les travaux, l'établissement conserve son classement en type R (enseignement), avec des activités de types L (réunion), S (documentation), N (restauration) et PS (Parc de stationnement) de la 2ème catégorie.

L'effectif au titre du public : 955 personnes

Effectif au titre du personnel : 37 personnes
 Pour un total de : 992 personnes

Niveau	Types de locaux	Public	Personnel	Total
R+4	Type R Enseignement	50		50
R+3	Type R Enseignement	130		130
R+2	Type R Enseignement (+ Type L)	130	8	138
R+1	Type R Enseignement (+ Type L)	130	15	145
RDC	Type R Enseignement (+ Type N / S)	340	11	351
Rez-de-Jardin	Type R Enseignement (+ Type S)	175	3	178
	Parc de stationnement	0	0	0
TOTAL CUMULEE		955	37	992

II - Construction (CO 1 à CO 60, PE 5 à PE 12)

- Conception et desserte (CO 1 à CO 5).

SANS MODIFICATION

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-4 du Code de la construction et de l'habitation, l'établissement est facilement accessible, de l'extérieur, aux services de secours et de lutte contre l'incendie par l'avenue Blaise Pascal.

Pour rappel, l'établissement a plusieurs dérogations accordées : L'accès à la façade Sud s'effectue par deux voies perpendiculaires, de 4 mètres de large, permettant l'approche des engins de secours à moins d'un mètre depuis l'avenue Blaise Pascal. Les baies accessibles en étage ont pour dimensions 0.90 m de largeur pour 2.10 de hauteur sauf celles au niveau 3,50, en façade Nord, qui mesurent 1,30 m x 1,68 m.

- Isolement par rapport aux tiers (CO 6 à CO 10)

SANS MODIFICATION

L'établissement est isolé des tiers par des aires libres supérieures à 8 mètres de tous les côtés.

- Résistance au feu des structures (CO 11 à CO 15)

SANS MODIFICATION

- Couvertures (CO 16 à CO 18)

SANS MODIFICATION

- **Façades** (CO 19 à CO 22)

SANS MODIFICATION

excepté, ajout de 2 gaines en façade Est pour les extractions de deux machines à découpe laser de l'**ATELIER MAQUETTE** et la création d'une prise d'air pour la CTA et VH de la réserve.

- **Distribution intérieure et compartimentage** (CO 23 à CO 26) (PE 29).

LE COMPARTIMENTAGE EXISTANT RESTE INCHANGÉ à l'exception :

- Du décroisement et la création d'un nouveau cloisonnement de l'**ATELIER MAQUETTE** afin de créer un SAS entre le parc de stationnement et l'actuel espace maquette. L'accès à la réserve est réalisé via une porte tiercée depuis l'espace fraiseuse. L'ancienne seconde réserve sera connectée à l'espace de découpe laser et deviendra l'espace imprimante 3D.
- De la création d'un SAS pour accès à la **RESERVE**. Création du cloisonnement avec stabilité au feu conforme de la réserve.

- **Solutions retenues pour l'évacuation des personnes en situation de handicap pour chaque niveau de la construction (GN 8) :**

- **Espaces d'attente sécurisés ou solutions équivalentes, sauf cas d'exonération :** (GN 10, CO 34 §6, CO 57 à CO 60).

SANS MODIFICATION

Un guide d'évacuation a été élaboré et diffusé à l'ensemble des personnels et usagers. En cas de sinistre, chaque agent participe à l'évacuation de l'école en jouant le rôle de guide et serre-file dans une zone géographique attitrée.

Chaque salle accessible aux usagers a au moins une sortie de secours donnant directement sur l'extérieur de l'établissement. Les consignes prévoient que les personnes utilisent en priorité ces évacuations pour éviter un attroupement dans le hall. Les solutions retenues pour l'évacuation des personnes en situation de handicap seront inchangées. Pour rappel, l'école dispose de quatre espaces d'attente sécurisée situés à chaque étage sur le palier permettant d'accéder aux escaliers de secours. Ces AES sont isolés du bâtiment par des baies vitrées coupe-feu d'une heure. Concernant le hall et les espaces attenants, le projet prévoit une ouverture supplémentaire par l'ajout d'un sas de 1m80 de large, augmentant ainsi de 3 les unités de passage.

- **Locaux non accessibles au public, locaux à risques particuliers** (CO 27 à CO 29) (PO 10)

SANS MODIFICATION

excepté la mise en conformité de la réserve (cloisonnement CF + SAS conformément à la réglementation incendie) **PIECE GRAPHIQUE : 1127. Plan - Réserve I Projet**

- **Conduits et gaines** (CO 30 à CO 33)

SANS MODIFICATION

excepté, ajout de 2 gaines en façade Est pour les extractions de deux machines à découpe laser de l'**ATELIER MAQUETTE**. **PIECE GRAPHIQUE : 1130. Façade Est-Nord I Projet Gaine**

- **Dégagements** (CO 34 à CO 56) (PO 2, 4 et 9) (PU 3 et 4)

SANS MODIFICATION

Calcul des dégagements par niveau	Effectif par niveau	Effectif cumulé	Dégagements réglementaires		Dégagements prévus	
			Nombre de sorties	Nombre d'unités de passage	Nombre de sorties	Nombre d'unités de passage
4 ^{ème} étage	50	50	1 escalier + 1 DA	1	4 escaliers	8
3 ^{ème} étage	130	180	2 escaliers	3	4 escaliers	8
2 ^{ème} étage	138	318	2 escaliers	5	4 escaliers	8
1 ^{er} étage	145	463	2 escaliers	6	6 escaliers	10
Rez-de-chaussée (atrium)	351	814	3	9	6 + 1 escalier	16
Rez-de-chaussée (ateliers)					4 escaliers (dont 1 commun à l'atrium)	
Rez-de-jardin	178	-	3	10	6*	7

* Toutes les salles accessibles au rez-de-jardin disposent de 2 sorties donnant directement sur l'extérieur.

Calcul des dégagements par niveau	Effectif par niveau	Effectif cumulé	Dégagements réglementaires		Dégagements prévus	
			Nombre de sorties	Nombre d'unités de passage	Nombre de sorties	Nombre d'unités de passage
AMPHI 1 Sans gradin avec cloison mobile	90	/	2	2	2	4
AMPHI 2 Gradins fixes	130	/	2	3	2	4

- **Locaux recevant du public installés en sous-sol** (articles CO 39 et CO 40)

SANS MODIFICATION

- **Tribunes et gradins non démontables** (CO 61, AM18)

SANS MODIFICATION

III - Aménagements intérieurs (AM 1 à AM 19)

Comme précédemment énoncé, les travaux prévoient :

Le projet vise à rendre conforme l'**ATELIER MAQUETTE**. Il est donc prévu de décroisonner et créer un nouveau cloisonnement afin de créer un SAS entre le parc de stationnement et l'actuel atelier maquette. L'accès à la réserve est réalisé via une porte tiercée depuis l'espace fraiseuse. La seconde ancienne réserve est connectée à l'espace de découpe laser via la démolition du cloisonnement et devient l'espace d'impression 3D.

- **Eléments de décoration** (AM 9, AM 10)

SANS MODIFICATION

excepté l'installation de panneaux acoustiques muraux en fibralith au sein de l'espace de découpe laser et d'impression 3D. **PIÈCE GRAPHIQUE : 1129. Coupe - Maquette I Projet**

- **Tentures, portières, rideaux, voilages** (AM 11 à AM 14)

SANS MODIFICATION

- **Gros mobiliers, agencement principal, aménagements de planchers en superstructures** (AM 15 à AM 19)

SANS MODIFICATION

IV - Désenfumage (DF 1 à DF 10) (PO2, 9).

SANS MODIFICATION

V - Chauffage, ventilation, réfrigération, conditionnement d'air, production de vapeur et d'eau chaude sanitaire (CH 1 à CH 58)

LE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL RESTE INCHANGÉ à l'exception :

- Du déplacement du radiateur situé dans l'espace de découpe laser, déplacé d'1m vers l'espace d'impression 3D (toujours au sein de l'**ESPACE MAQUETTE**.
- De la mise au mise aux normes du système de traitement de l'air dans l'e **ESPACE MAQUETTE** (Espace fraiseuse, réserve, espace découpe laser/impression 3D) avec l'installation d'une nouvelle centrale de traitement d'air (CTA) pour garantir un environnement conforme aux standards actuels.
- Création d'une ventilation de la **RESERVE** au sein de parc de stationnement

VI - Installation aux gaz combustibles et aux hydrocarbures liquéfiés (GZ 1 à GZ 30) (PO 5)

SANS MODIFICATION

VII - Installations électriques (EL 1 à EL 23)

Le Tableau Electrique TD ATELIER sera remplacé par un nouveau et alimenté depuis le TGBT.

VIII- Eclairage (EC 1 à EC 12)

Tous les BAES déposés dans le cadre du décroisonnement sont reposés aux endroits appropriés pour assurer l'évacuation des personnes. Selon le nouvel agencement, de nouveaux BAES seront mis en place.

IX - Ascenseurs, escaliers mécaniques, trottoirs roulants (AS 1 à AS 11)

SANS MODIFICATION

X - Appareils de cuisson destinés à la restauration (GC 1 à GC 20)

SANS MODIFICATION

XI - Moyens de secours (MS 1 à MS 74) (PO 3 - 6 - 7 - 11 - 12) (PU 6)

- **Moyens d'extinction** (MS 4 à MS 40)

LES MOYENS D'EXTINCTION RESTENT INCHANGES (extincteurs)

- **Dispositions visant à faciliter l'action des sapeurs-pompiers** (MS 41 à MS 44)

SANS MODIFICATION

- **Surveillance de l'établissement/Service de sécurité incendie (effectif et qualification)** (MS 45 à MS 52)

SANS MODIFICATION

- **Système de sécurité incendie : catégorie A-B-C-D-E** (MS 53 à MS 60)

SANS MODIFICATION (Antares 5 –Catégorie A)

Un coordinateur SSI est missionné pour suivre l'opération

- **Préciser ici la nature des locaux bénéficiant de la détection incendie et les asservissements éventuels** (MS 56) :

LES INSTALLATIONS EXISTANTES NE SONT PAS MODIFIEES

- **Système d'alarme : type 1, 2a, 2b, 3, 4** (MS 61 à MS 67)

PM (les équipements d'alarme actuels sont de type 1).

Suivant la création des nouveaux volumes, une extension de l'alarme pourra être nécessaire : ajout ou déplacement de diffuseurs sonores pour garantir l'audibilité du signal sonore dans les locaux créés. Le rajout des Clapets CF nécessitera la modification des lignes d'asservissement sur le SSI existant.

- **Système d'alerte** (MS 70)

SANS MODIFICATION (le système d'alerte actuel est relié à une ligne téléphonique au centre de traitement d'alerte).

XII – DEMANDE(S) DE DEROGATION (ADAPTATION DES REGLES DE SECURITE (R123-13 et GN 4)) :

Cette partie et les fiches annexées constituent la pièce numéro 6 du dossier spécifique du permis de construire (cerfa 14570-ERP) et de l'autorisation de travaux (cerfa 13824).

Nombre : **0**

SANS MODIFICATION

Je soussignée, Monsieur Mathieu DELORME, Maître d'ouvrage, m'engage à respecter les dispositions édictées dans la présente notice et m'engage à respecter les règles générales de construction, prise en application du chapitre 1er du titre 1er et du livre 1er du Code de la Construction et de l'habitation.

Fait à Champs-sur-Marne, le 10/04/2026